

**Sandra VAZQUEZ**

Avocat

6 rue Gambetta

32000 Auch

Tel : 05 62 65 66 32

sandra.vazquez@avocat-vazquez.com



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **ENTRE**

**Sandra VAZQUEZ**, avocat au barreau du GERS, exerçant 6 rue Gambetta, 32000 AUCH (05.62.65.66.32 ; contact@avocat-vazquez.com)

### **ET**

**ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU GERS (AMF32)**, 14 Place du Marechal Lannes, 32000 AUCH (05 62 67 43 85 ; contact@adm32.fr).

### **Article 1 : Objet de la convention**

Me Sandra VAZQUEZ et l'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU GERS ont décidé de mettre en place un partenariat à destination des communes du Gers.

L'Association se propose de mettre à la disposition gratuitement de Maître Sandra VAZQUEZ un stand lors du salon annuel de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Gers, d'une valeur de 1600 euros.

En contrepartie de cette mise à disposition, Maître Sandra VAZQUEZ offre à l'Association 16 rendez-vous de première consultation (en présentiel ou visio d'environ 1H) au profit des communes du Gers, d'une valeur de 120 euros TTC chacun.

Ces rendez-vous de première consultation ont pour objet de répondre aux interrogations de la Commune sur une problématique rencontrée, de délivrer les conseils juridiques et stratégiques utiles et de leur indiquer les démarches juridiques complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires pour faire face à la problématique.

En cas de démarches juridiques complémentaires à mener, Me Sandra VAZQUEZ proposera à la Commune un devis forfaitaire d'intervention.

Me Sandra VAZQUEZ rappelle qu'elle travaille avec ses clients en transparence sur les honoraires : des tarifs forfaitaires sont proposés, adaptés à la taille de la Commune, matérialisés par la signature d'une lettre d'engagement avant la réalisation des prestations, afin que les clients soient parfaitement informés du coût des démarches à engager.

L'Association propose que la mise en contact pour le RDV de première consultation passe par l'association afin de définir le besoin de la Commune et la mettre en contact avec Me Sandra VAZQUEZ.

Pour se faire, l'Association communiquera aux Communes les coordonnées téléphoniques fixes et électroniques de Me Sandra VAZQUEZ.

## **Article 2 : Durée de la convention**

La durée de la convention est fixée à UN (1) an et pourra être reconduite avec l'accord des parties.

Le, 07 juin 2024 à Auch

**AMF32**  
**Secrétaire Générale**



**Pascale TERRASSON**

**Me Sandra VAZQUEZ**

